

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2016	2015
Caisse et avoirs auprès des banques	3	312 301	674 155
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	707 145 287	597 627 273 (*)
Portefeuille titre commercial	5	289 311	364 442
Portefeuille d'investissements	6	74 101 711	75 841 139 (*)
Valeurs Immobilisés	7	10 210 109	11 030 748 (*)
Autres actifs	8	10 247 583	9 054 628
TOTAL DES ACTIFS		802 306 302	694 592 385
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Concours bancaires	9	10 627 542	15 227 471
Emprunts et dettes rattachées	10	580 860 669	499 850 317
Dettes envers la clientèle	11	15 597 222	13 504 841
Fournisseurs et comptes rattachés	12	53 504 560	31 339 657
Autres passifs	13	10 478 563	7 059 211 (*)
TOTAL DES PASSIFS		671 068 556	566 981 497
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves		56 597 068	61 928 523
Résultats reportés		17 013 820	11 182 994
Résultat de l'exercice		12 626 858	9 499 371
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		131 237 746	127 610 888
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		802 306 302	694 592 385

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 2-11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.
	2016	2015
PASSIFS EVENTUELS	11 188 140	12 447 631
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	11 000 000	10 750 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen BANK		
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	188 140	1 657 194
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB		40 437
ENGAGEMENTS DONNES	24 117 117	27 801 683
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 356 278	23 833 931
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	-	2 500 000
Engagements sur autres titres	760 839	1 467 752
ENGAGEMENTS RECUS	120 267 395	99 521 370
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 433 802	6 394 957
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	350 056
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	113 493 545	92 776 357
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	30 581 835	28 089 931
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	-	882 931
Emprunts obtenus non encore encaissés	30 581 835	27 207 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Decembre 2016
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	63 514 105	55 270 231
Intérêts et charges assimilés	17	(37 861 837)	(33 117 233)
Produits des placements	18	8 513 715	5 933 145
Autres Produits d'exploitations	16	1 707 999	1 546 949
Produit net		35 873 982	29 633 092
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	(9 606 640)	(8 437 642)
Autres charges d'exploitation	20	(5 210 781)	(4 867 982)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	21	(1 544 290)	(1 476 935)
Total des charges d'exploitation		(16 361 711)	(14 782 559)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		19 512 271	14 850 533
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	22	(946 875)	(3 504 738)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	23	(234 894)	534 817
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(365 689)	(458 986)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 964 813	11 421 626
Autres gains ordinaires	25	463 642	746 801
Autres pertes ordinaires	26	(399 170)	(3 312)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		18 029 285	12 165 115
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	27	(4 334 167)	(2 717 658)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		13 747 032	9 499 371
Eléments extraordinaires		(1 120 174)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 626 858	9 499 371
Résultat par action		1,403	1,055

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Decembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	Exercice 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	425 907 857	386 992 583
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(447 725 119)	(349 299 738)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(14 402 477)	(13 385 326)
Intérêts payés	31	(35 155 033)	(32 729 419)
Impôts et taxes payés	32	(4 892 590)	(13 927 923)
Autres flux de trésorerie	33	8 086 876	9 940 151
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(68 180 486)	(12 409 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(709 371)	(1 258 365)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	44 056	90 536
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(9 148 122)	(25 583 776)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	12 922 885	1 919 427
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		3 109 447	(24 832 178)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions	38	(8 996 662)	(8 598 243)
Encaissements provenant des emprunts	10	381 430 750	290 410 000
Remboursement d'emprunts	10	(277 124 978)	(266 271 361)
Flux liés au financement à court terme	10	(26 000 000)	3 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		69 309 110	19 040 396
Variation de trésorerie		4 238 071	(18 201 454)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	(14 553 316)	3 648 138
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période		(10 315 241)	(14 553 316)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-(*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-(*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,

- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.
-

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions Créances de leasing : Impayés Moins : provisions Intérêts constatés d'avance	Créances sur la clientèle , opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentés en net des provisions
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements Immobilisations corporelles Moins : amortissements	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisés sont présentés net des amortissements
Provisions pour passifs et charges Autres	Autres passifs	Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	660 048
- Caisses	14 821	14 107
<u>Total</u>	<u>312 301</u>	<u>674 155</u>

NOTE 4 : Créances sur la clientèle , Operations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Encours financiers	708 451 213	603 437 851
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 927 837	8 165 234
- Impayés	26 203 266	24 906 803
- Intérêts Constatés d'avance	(3 768 865)	(3 316 513)
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>743 813 451</u>	<u>633 193 375</u>
<u>A déduire</u>		
- Provisions pour dépréciation des encours	(15 009 181)	(16 735 922)
- Provisions collectives	(2 873 000)	(2 460 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(13 817 253)	(12 151 907)
- Produits réservés	(4 968 730)	(4 218 273)
<u>Total des provisions</u>	<u>(36 668 164)</u>	<u>(35 566 102)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>707 145 287</u>	<u>597 627 273</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	<u>592 407 163</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	412 908 707
- Relocations	2 981 638
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(289 094 505)
-Remboursement des créances anticipées	(14 397 907)
-Remboursement des valeurs résiduelles	-
- Relocations	(2 621 966)
<u>Provisions de La période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(4 483 045)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(413 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 209 784
Solde au 31 Décembre 2016	<u>703 496 869</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Agriculture	37 939 066	28 975 961
Bâtiments TP	113 260 366	78 127 481
Industrie		
Agro-alimentaire	42 512 603	30 591 438
Chimie	16 685 234	14 029 352
Energie	126 315	173 850
Textile	15 732 809	17 341 857
Mines	219 400	14 084
Autres industries	104 840 816	96 337 286
Tourisme		
Hôtellerie	1 118 884	1 329 501
Agences de voyage	5 819 449	5 752 153
Location de voiture	39 469 017	34 313 119
Autres Tourisme	10 495 893	7 151 409
Commerce et service		
Commerce	175 415 886	150 934 512
Transport	37 936 689	32 993 122
Audio-visuel	423 575	421 901
Professions libérales	45 591 438	44 295 396
Autres Services	73 791 610	68 820 663
Total	<u>721 379 050</u>	<u>611 603 085</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Matériel de transport léger	281 622 089	229 596 413
Matériel de transport léger Utilitaire	60 168 177	55 812 076
Matériel de transport lourd	80 774 817	60 876 961
Matériel BTP	96 724 363	74 964 475
Equipement industriel	80 410 782	70 944 183
Equipement informatique	3 975 069	4 396 546
Autres	51 970 939	48 539 941
Sous total	<u>655 646 236</u>	<u>545 130 595</u>
Immeubles de bureaux	29 319 321	29 480 596
Immeubles industriels ou commerciaux	36 413 493	36 991 893
Total	<u>721 379 050</u>	<u>611 603 085</u>

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>802 935 356</u>	<u>679 300 690</u>
A recevoir dans moins d'1an	297 370 929	267 025 627
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	489 322 144	397 392 362
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	14 882 701
Produits financiers non acquis	<u>113 493 545</u>	<u>92 776 357</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>689 441 811</u>	<u>586 524 333</u>
A recevoir dans moins d'1an	243 630 957	222 571 071
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	429 568 571	351 115 989
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	12 837 273
Créances en cours (2)	<u>12 927 837</u>	<u>8 165 234</u>
Créances échues (3)	<u>1 460 327</u>	<u>600 378</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>17 549 075</u>	<u>16 313 140</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>721 379 050</u>	<u>611 603 085</u>

4.4 : Créances de Leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	11 618 620	11 208 477
- Intérêts de retard à facturer	-	62 629
<u>Montant brut</u>	<u>11 618 620</u>	<u>11 271 106</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 093 594)	(1 072 789)
- Produits réservés (*)	(2 163 407)	(1 708 249)
<u>Montant net</u>	<u>7 361 619</u>	<u>8 490 068</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	14 584 646	13 487 139
- Créances radiées	-	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>14 584 646</u>	<u>13 635 697</u>
A déduire :		
- Provisions	(11 723 658)	(10 930 560)
- Produits réservés	(2 803 283)	(2 507 985)
- Provisions sur créances radiées	-	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>57 705</u>	<u>48 594</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>7 417 285</u>	<u>8 536 623</u>

(*) Dont 1 245 079 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

Note 4.5 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers Impayés	645 936 952	50 372 934	5 239 271	2 512 316	17 317 578	721 379 050
Avances et acomptes reçus (*)	2 488 662 (6 735 760)	5 705 396 (76 439)	1 439 593 -	1 336 111 -	15 233 504 (1 763 603)	26 203 266 (8 575 802)
ENCOURS GLOBAL	641 689 854	56 001 891	6 678 864	3 848 427	30 787 479	739 006 514
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,89%	0,51%	4,35%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			5,76%			
	22 795 647	560 631	-	-	-	23 356 278
TOTAL ENGAGEMENTS	664 485 501	56 562 522	6 678 864	3 848 427	30 787 479	762 362 792
Produits réservés	-	-	347 650	419 569	2 956 432	3 723 651
Provisions affectées sur les impayés	-	-	682 583	913 262	12 221 407	13 817 252
Provisions affectées sur les encours	-	-	147 607	611 541	14 242 473	15 001 621
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 177 840	1 944 372	29 420 312	32 542 524
ENGAGEMENTS NETS	664 485 501	56 562 522	5 501 024	1 904 055	1 367 167	729 820 268
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			17,64%	50,52%	90,38%	
			75,54%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2016 à 5,76% contre 6,24% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2016 à 75,54 % contre 80,19% au 31 Décembre 2015.

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
-Tunisie Sicav	35 067	143 642
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>673 787</u>	<u>782 362</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(384 476)	(417 920)
<u>Total net</u>	<u>289 311</u>	<u>364 442</u>

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Titres de participation	52 795 719	60 537 440
Titres immobilisés	14 101 715	11 851 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	7 571 683
<u>Montant brut</u>	<u>75 352 047</u>	<u>79 960 838</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
<u>Montant libéré</u>	<u>74 995 247</u>	<u>76 466 338</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(83 426)	(481 789)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>74 101 711</u>	<u>75 841 139</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	60 537 440	57 042 940	3 494 500
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	637 700	(637 700)
- STIF	399 990	399 990	-
- SPCS	356 600	356 600	-
-Assurances COMAR NON VIE CIV	1 287 602	1 287 602	-
-Société Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
-Société Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
Cessions de la période			
-Tsie Valeurs	(69 213)	(69 213)	-
-Société Amen Finance Company	(10 000 000)	(8 750 000)	(1 250 000)
-Société Moderne de titrisation	(50 000)	(50 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	<u>52 795 719</u>	<u>52 438 919</u>	<u>356 800</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 851 715	11 851 715	-
Additions de la période			
- Société agricole DICK	2 000 000	2 000 000	-
- Société Briquetterie Jbel Ouest	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de la période			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Yasmine	(625 000)	(625 000)	-
- Société Sidi Othmane	(625 000)	(625 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	<u>14 101 715</u>	<u>14 101 715</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418			1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983			2015	31,65%
Alios Finance	44 752	18,16	18,16	812 704			2006	4,60%
Total Entreprises liées				34 576 284	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 774 173	-	-		
<u>Autres</u>								
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Amen Santé	65 401	10,00	10,00	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		83 429	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,00	100,00	81 800			2010/2012	1,26%
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600			2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	356 800		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		-	2012	1,30%
Assurances Comar non vie CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 445 262	356 800	83 429		
Total Titres de participation				52 795 719	356 800	83 429		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000			2008	(*)
* M.B.G	-	100,000	100,00	-			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700		666 700	2009	(*)
* Société YASMINE	275 000	10,00	10,00	2 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100,00	100,00	2 875 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
				14 101 715	-	810 110		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

7.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de	Ajustement Inventaire	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement Inventaire	Cessions	Fin de	
Logiciels	20% et 33,33%	6 502 383	-	198 964	-	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845
Logiciels en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 502 383	-	198 964	-	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845

7.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de	Ajustement Inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement Inventaire physique	Cessions	Fin de	
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 646 763	-	-	-	-	6 646 763	1 355 190	332 338	-	-	1 687 528	4 959 235
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	634 753	-	143 291	-	84 980	693 064	244 497	107 322	-	40 977	310 842	382 222
Mobilier de bureau	10%	722 528	-	54 714	-	-	777 242	473 259	47 117	-	-	520 376	256 866
Matériel informatique	33%	1 298 183	-	36 221	-	-	1 334 404	997 291	129 459	-	-	1 126 750	207 654
Installations générales	10%	2 091 848	-	276 181	-	-	2 368 029	916 514	200 299	-	-	1 116 813	1 251 216
TOTAUX		13 660 816	-	510 407	-	84 980	14 086 243	4 017 421	816 535	-	40 977	4 792 979	9 293 264
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 163 199	-	709 371	-	84 980	20 787 590	9 132 451	1 486 007	-	40 977	10 577 481	10 210 109

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 356 796	1 306 562
- Charges à répartir	116 566	-
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 537 695	2 088 540
- Personnel, rémunérations dues	1 814	
- Prêts au personnel	1 984 221	1 868 807
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	266 858	261 051
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	81 741
- Avances et acomptes au personnel	63 271	60 968
- Crédit de TVA	2 235 720	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	174 519
- Compte courant Tunisie LLD	48 277	39 073
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- TLG Finance	50 648	47 292
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	550 020	499 744
- Produits à recevoir des tiers	1 207 544	1 387 261
- Compte d'attente	959 889	585 534
- Charges constatées d'avance	184 993	787 149
	<u>11 316 497</u>	<u>9 858 684</u>
<u>Total brut</u>		
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(66 013)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(150 000)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(171 094)	(170 373)
	<u>10 247 583</u>	<u>9 054 628</u>
<u>Total net</u>		

(*) Voir le tableau ci-dessous

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 décembre 2016
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de	Addition	Transfert	Fin de	Début de	Dotation de	Transfert	Fin de	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	4 390 500	614 922	-	5 005 422	3 083 938	564 688	-	3 648 626	1 356 796
TOTAUX		4 390 500	614 922	-	5 005 422	3 083 938	564 688	-	3 648 626	1 356 796

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 9 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques, découverts	10 627 542	15 227 471
<u>Total</u>	<u>10 627 542</u>	<u>15 227 471</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Emprunts		
- Banques locales	143 471 188	135 531 117
- Banques étrangères	167 551 045	85 823 584
- Emprunts obligataires	248 040 240	233 402 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000
- Certificat de dépôts	4 000 000	30 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>566 062 473</u>	<u>487 756 701</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 722 318	1 845 785
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 135 300	1 766 154
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	9 931 129	8 475 377
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	9 450	6 300
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 798 197</u>	<u>12 093 616</u>
<u>Total</u>	<u>580 860 669</u>	<u>499 850 317</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 10: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	135 531 117	217 000 000	209 059 929	143 471 188	50 048 762	93 422 426
* AMEN BANK 2013/2	6 562 500	-	3 750 000	2 812 500	-	2 812 500
* AMEN BANK 2015/1	4 893 617	-	1 276 596	3 617 021	2 340 425	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	9 791 667	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* AL BARAKA BANK	45 000 000	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015/1	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/2	3 200 000	-	3 200 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/1	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2015	8 333 333	-	3 333 333	5 000 000	1 666 670	3 333 330
* ATTIJARI BANK 2016	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015/1	6 750 000	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* BTK 2013	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	28 000 000	36 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* WIFEK BANK	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BANQUES ETRANGERES	85 823 584	99 140 750	17 413 289	167 551 045	136 286 977	31 264 068
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	17 105 158	-	4 378 184	12 726 974	8 285 832	4 441 143
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	20 964 507	-	3 225 309	17 739 198	14 513 889	3 225 309
* BIRD 2012	8 929 324	-	1 141 349	7 787 975	6 430 832	1 357 143
* B.A.D	5 944 071	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BERD 2014	11 600 500	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	3 781 348	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	15 443 750	-	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* SANAD GGF	-	24 675 000	-	24 675 000	21 933 331	2 741 669
* PROPARCO	-	22 207 000	-	22 207 000	17 272 111	4 934 889
* RESPONSABILITY	-	24 515 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* BERD 2016	-	12 300 000	-	12 300 000	12 300 000	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	221 354 701	316 140 750	226 473 218	311 022 233	186 335 739	124 686 494

NOTE 10: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné2010"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000	-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000	-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000	-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 234 000	-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000	-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000	-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000	-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	20 000 000	-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt obligataire 2015 II	14 710 000	15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	-	30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	233 402 000	65 290 000	50 651 760	248 040 240	200 975 140	47 065 100
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CERTIFICATS DE DEPÔTS	30 000 000	208 500 000	234 500 000	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	33 000 000	208 500 000	234 500 000	7 000 000	-	7 000 000
TOTAL GENERAL	487 756 701	589 930 750	511 624 978	566 062 473	387 310 879	178 751 594

NOTE 11 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 575 802	6 873 548
- Dépôts et cautionnements reçus	7 021 420	6 631 293
<u>Total</u>	<u>15 597 222</u>	<u>13 504 841</u>

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	283 833	298 689
- Factures non parvenues	834 578	785 197
<u>Sous total</u>	<u>1 118 411</u>	<u>1 083 886</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	3 221 442	2 026 504
- Effets à payer	47 786 336	25 881 654
- Factures non parvenues	895 261	2 064 226
- Retenues de garantie	483 110	283 387
<u>Sous total</u>	<u>52 386 149</u>	<u>30 255 771</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>53 504 560</u>	<u>31 339 657</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Personnel, rémunérations dues	-	-
- Personnel, provisions pour congés payés	697 849	672 214
- Personnel, autres charges à payer	785 870	496 236
- Etat, retenues sur salaires	140 093	119 905
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	789 233	535 945
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 048 652	-
- Etat, TVA à payer	-	572 716
- Etat, autres impôts et taxes à payer	24 728	21 224
- Actionnaires, dividendes à payer	21 608	18 270
- Avances sur titres immobilisés	782 653	459 668
- C.N.S.S	445 531	376 365
- Autres comptes créditeurs	1 274 072	1 055 207
- Diverses charges à payer	761 027	320 000
- Charges à payer sur contrats de portage	-	799 425
- Produits constatés d'avance	20 838	27 002
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	51 914
- Autres provisions pour risques	1 582 601	1 481 771
<u>Total</u>	<u>10 478 563</u>	<u>7 059 211</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		14 154 858	13 161 525
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	33 175 212	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155
- Résultats reportés		17 013 820	11 182 994
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>118 610 888</u>	<u>118 111 517</u>
Résultat de la période		12 626 858	9 499 371
Total des capitaux propres avant affectation		<u>131 237 746</u>	<u>127 610 888</u>

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,403	1,055

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2016
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)			-		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000		9 532 782	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat au 31 Décembre 2015									9 499 371	9 499 371
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 994	9 499 371	127 610 848
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			-			2 018 333		7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre						(1 025 000)		1 025 000		-
Résultat au 31 Décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	-	14 154 858	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Intérêts conventionnels	61 666 803	53 762 407
Intérêts intercalaires	439 610	237 465
Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>64 012 451</u>	<u>55 472 715</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(699 216)	(539 550)
. Intérêts de retard	(757 179)	(558 769)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	589 482	613 329
. Intérêts de retard antérieurs	368 567	282 506
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(498 346)</u>	<u>(202 484)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>63 514 105</u>	<u>55 270 231</u>

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	284 648	223 205
- Commissions d'assurance	881 487	708 517
- Autres	541 864	615 227
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 707 999</u>	<u>1 546 949</u>

NOTE 17 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts et charges assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 877 386	16 076 793
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 043 230	7 861 795
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 023 494	4 952 844
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	564 688	569 851
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 508 798</u>	<u>29 461 283</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	849 122	1 015 552
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	1 794 295	2 197 721
- Pénalités fiscales et sociales	1 035	1 018
- Pertes de change	10 003	304 108
- Gains de change	(410 092)	(10 299)
- Charges financières sur contrat de portage	83 676	146 890
- Charges nettes/ cession valeurs mobilières	25 000	-
- Autres	-	960
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 353 039</u>	<u>3 655 950</u>
<u>Total général</u>	<u>37 861 837</u>	<u>33 117 233</u>

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits des participations	6 327 365	5 622 320
- Produits des titres Immobilisés	115 510	165 914
- Revenus des autres créances immobilisées	88 166	63 770
- Revenus des valeurs mobilières de placement	1 987	1 901
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 980 687	79 240
<u>Total</u>	<u>8 513 715</u>	<u>5 933 145</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Salaires et complément de Salaires	6 865 813	6 044 087
- Bonus	760 000	500 000
- Indemnités représentatives de frais	277 437	229 243
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 398 477	1 187 222
- Autres charges sociales	304 913	477 090
<u>Total</u>	<u>9 606 640</u>	<u>8 437 642</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Achat de matières et fournitures	115 543	88 955
<u>Total des achats</u>	<u>115 543</u>	<u>88 955</u>
- Locations	213 239	179 668
- Charges locatives et de copropriété	151 165	170 444
- Entretien et réparations	370 993	365 016
- Primes d'assurances	74 677	92 267
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	634 572	585 325
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 444 646</u>	<u>1 392 720</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 194 516	1 068 598
- Publicités, publications, relations publiques	455 463	358 780
- Déplacements, missions et réceptions	834 586	805 784
- Frais postaux et de télécommunications	257 298	294 408
- Services bancaires et assimilés	425 635	410 516
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>3 167 498</u>	<u>2 938 086</u>
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres	15 393	26 506
<u>Total des charges diverses</u>	<u>93 153</u>	<u>104 266</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	200 724	173 686
- T.C.L	157 084	141 028
- Droits d'enregistrement et de timbres	32 133	29 241
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>389 941</u>	<u>343 955</u>
<u>Total général</u>	<u>5 210 781</u>	<u>4 867 982</u>

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	669 472	707 903
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	816 535	769 032
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	58 283	-
<u>Total</u>	<u>1 544 290</u>	<u>1 476 935</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES

RADIEES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 541 351	9 664 559
- Dotations aux provisions collectives	413 000	260 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(9 007 476)	(6 419 821)
- Créances abandonnées	194 602	1 266 013
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(194 602)	(1 266 013)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>946 875</u>	<u>3 504 738</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	83 426	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	3 261	152 360
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	666 700	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(36 704)	(44 160)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 789)	(643 017)
<u>Total</u>	<u>234 894</u>	<u>(534 817)</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	74 622	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	204 032	172 781
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	300 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(399 170)	-
<u>Total</u>	<u>365 689</u>	<u>458 986</u>

NOTE 25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	54	39 900
- Produits sur assistance technique MLA	337 298	526 478
- Autres produits	126 290	180 423
<u>Total</u>	<u>463 642</u>	<u>746 801</u>

NOTE 26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	399 170	3 312
<u>Total</u>	<u>399 170</u>	<u>3 312</u>

NOTE 27 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Bénéfice comptable	18 029 286	12 165 115
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	11 486 393	10 549 701
- Autres charges	83 676	146 890
- Plus Value de fusion	173 046	173 047
- Diverses charges non déductibles	153 549	212 789
- Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires douteuses	5 041 550	4 371 336
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	462 966	13 796
- Dividendes	4 569 712	3 373 761
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires douteuses	5 041 550	4 371 336
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>24 893 272</u>	<u>19 859 985</u>
Provisions pour créances douteuses	9 954 351	9 924 559
Provisions pour dépréciation de titres cotés	3 261	152 360
Bénéfice fiscal	<u>14 935 660</u>	<u>9 783 067</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 552 326	2 018 330
Base imposable	<u>12 383 334</u>	<u>7 764 737</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	<u>4 334 167</u>	<u>2 717 658</u>
Régularisation impôt	-	-
Impôt sur les sociétés	<u>4 334 167</u>	<u>2 717 658</u>
- Report d'impôt début de période	(174 519)	-
- Acomptes provisionnels payés	(2 229 435)	(2 842 149)
- Retenues à la source	(1 736)	(22 769)
- Avances d'impôts sur importations	-	(27 259)
Impôt à payer (report)	<u>1 928 477</u>	<u>(174 519)</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 758 245	24 507 393
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(26 203 266)	(24 758 245)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 873 548)	(6 138 654)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 802	6 873 548
- Plus ou moins values sur relocation	(359 672)	(1 048 570)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 631 293)	(6 766 456)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 021 420	6 631 293
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 343 515)	(3 252 829)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 789 703	3 343 515
- TVA collectées	57 579 072	52 177 004
- Loyers encaissés	351 200 918	321 951 798
- Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
- Créances virées en Pertes	(194 602)	(1 266 013)
- Remboursement des valeurs résiduelles	-	1 323 114
- Remboursements anticipés	14 397 907	11 719 637
- Produits sur Cessions anticipées	284 648	223 205
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>425 907 857</u>	<u>386 992 583</u>

NOTE 29 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	30 255 770	22 609 025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 386 149)	(30 255 770)
- Fournisseurs, avances en début de période	(2 088 540)	(1 383 943)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 537 695	2 088 540
- Investissements pour financement de contrats de leasing	412 908 707	314 162 260
- TVA sur Investissements	57 497 636	42 079 626
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>447 725 119</u>	<u>349 299 738</u>

NOTE 30 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	7 232	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(60 968)	(55 495)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	63 271	60 968
- Charges constatées d'avance en début de période	(787 149)	(524 427)
- Charges constatées d'avance en fin de période	184 993	787 149
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 083 886	731 150
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 118 411)	(1 083 886)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	(1 814)	3 703
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	1 814	1 814
- Personnel, provisions pour CP en début de période	672 214	546 478
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(697 849)	(672 214)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	816 236	578 615
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(785 870)	(816 236)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	119 905	121 157
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(140 093)	(119 905)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	535 945	558 693
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(789 233)	(535 945)
- C.N.S.S en début de période	376 365	355 613
- C.N.S.S en fin de période	(445 531)	(376 365)
- Diverses Charges à payer en fin de période	(761 027)	-
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	799 425	774 031
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(799 425)
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	589 847	572 841
- Remboursements sur prêts au personnel	(468 629)	(487 573)
- Dépôts et cautionnements versés	-	55 314
- TVA, payées sur biens et services	787 668	747 603
- Charges de personnel	9 606 640	8 437 642
- Autres charges d'exploitation	5 210 781	4 867 982
- Impôts et taxes	(389 941)	(343 955)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>14 402 477</u>	<u>13 385 326</u>

NOTE 31 : INTERETS PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Frais d'émission d'emprunt	614 922	531 422
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	51 349	37 800
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(103 808)	(51 349)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	8 475 377	8 218 264
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(9 931 128)	(8 475 377)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 845 785	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 722 317)	(1 845 785)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 766 154	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 135 300)	(1 766 154)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	6 300	3 675
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	(9 450)	(6 300)
- Charges financières	37 861 837	33 117 233
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(564 688)	(569 851)
<u>Intérêts payés</u>	<u>35 155 033</u>	<u>32 729 419</u>

NOTE 32 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	-	1 292 366
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(3 048 652)	-
- Etat, reports d'impôts fin de période	-	174 519
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	21 224	20 125
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(24 728)	(21 224)
- TVA payées	2 100 463	9 400 524
- Impôts et taxes	389 941	343 955
- Impôts sur les bénéfices	5 454 341	2 717 658
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>4 892 590</u>	<u>13 927 923</u>

NOTE 33 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 387 261	2 337 422
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 207 544)	(1 387 261)
- Autres comptes débiteurs en début de période	499 744	378 522
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(550 020)	(499 744)
- Projet ALIOS en début de période	-	460 198
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	(3 975)	135 760
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	89	3 975
- TLG en début de période	47 292	-
- TLG en fin de période	(50 648)	(47 292)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	39 073	78 481
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(48 277)	(39 073)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	23 174	23 174
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	585 534	756 812
- Comptes d'attente en fin de période	(959 889)	(585 534)
- Placements en titres en début de période	282 342	789 144
- Placements en titres en fin de période	(173 767)	(282 342)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 055 207)	(1 095 363)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	1 274 072	1 055 207
- Produits des placements	8 513 715	5 933 145
- Plus values sur cession des titres d'investissement	(1 980 687)	(79 240)
- Autres produits d'exploitation	1 423 351	1 323 744
- Autres gains ordinaires	463 588	706 901
- Autres pertes ordinaires	(399 170)	(3 312)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>8 086 876</u>	<u>9 940 151</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET**INCORPORELLES**

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	198 964	576 878
- Investissements en Immobilisations corporelles	510 407	681 487
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>709 371</u>	<u>1 258 365</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET**INCORPORELLES**

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	44 003	50 636
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	53	39 900
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>44 056</u>	<u>90 536</u>

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres de participation libérés au cours de la période	4 265 192	22 226 328
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	4 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(7 571 683)	(6 214 235)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	7 571 683
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>9 148 122</u>	<u>25 583 776</u>

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	1 750 000	1 525 000
- Titres de participations cédés au cours de la période	8 869 213	157 399
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(459 668)	(301 880)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	459 668
- Plus values sur cession de titres de participations	1 980 687	79 240
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>12 922 885</u>	<u>1 919 427</u>

NOTE 38 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	8 600 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	18 270	16 513
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(21 608)	(18 270)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>8 996 662</u>	<u>8 598 243</u>

NOTE 39 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	660 048
- Caisses	14 821	14 107
- Banques, découverts	(10 627 542)	(15 227 471)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(10 315 241)</u>	<u>(14 553 316)</u>

NOTE 40 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	312								312
Créances de Leasing	22 995	45 171	65 942	123 246	321 496	104 233	24 062	-	707 145
Portefeuille Titres de Placement	96	193	-	-	-	-	-	-	289
Portefeuille d'Investissement	925	625	-	1 575	5 325	5 368	25 708	34 577	74 102
Immobilisations incorporelles	64	128	192	384	149	-	-	-	917
Immobilisations Corporelles	67	134	201	402	1 608	1 608	5 273	-	9 293
Autres actifs	3 438	1 664	1 205	640	1 441	1 203	658	-	10 248
Total	27 897	47 915	67 539	126 247	330 019	112 412	55 701	34 577	802 306
PASSIFS									
Concours bancaires	10 628								10 628
Emprunts et Dettes Rattachés	38 285	53 248	43 332	58 696	205 551	138 553	43 196		580 861
Dettes envers la Clientèle	6 249	3 202	4 884	357	332	573	0		15 597
Fournisseurs et comptes rattachés	20 054	27 362	6 089	-	-	-	-		53 505
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	1 583	1 583
Autres	3 103	2 980	1 209	795	509	300	-		8 896
CAPITAUX PROPRES			9 000					122 238	131 238
Total	78 319	86 792	64 513	59 848	206 392	139 426	43 196	123 820	802 306
Position nette	(50 422)	(38 877)	3 027	66 399	123 627	(27 014)	12 505	(89 244)	-

NOTE 41

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2016, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réze de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249 KDT au titre de l'exercice 2016.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 096 722 DT.

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 076 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 922 508 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du

financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 027 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.
- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2016, à 1 000 000 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 502 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 712 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 393 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 27 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 120 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 307 973 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 166 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 588 783 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

- Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 344 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 672 717 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF»

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

Amen Finance Company

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 , Avril 2015 et juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 02 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Leasing, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 802 306 KDT, des capitaux propres positifs de 131 238 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 627 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

À notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration nous a informés des conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016 suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.
2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016:

1. Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, ayant pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un contrat de location du siège social en vertu duquel elle met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 250 KDT au titre de l'exercice 2016.

2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring, dans laquelle Tunisie Leasing détient directement 93,34% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2016, l'encours des cautions données, s'élève à 11 000 KDT. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

3. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing a autorisé l'octroi de caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, détenue à hauteur de 99,44%, et ce au titre de financements contractés auprès de l'AMEN BANK et de l'ATB. Lesdites cautions se détaillent comme suit:

Banque bénéficiaire	Montant de prêt (En KDT)	Date d'autorisation du CA de Tunisie Leasing
AMEN BANK	1 000	30-août-12
AMEN BANK	500	23-avr-13
AMEN BANK	2 000	23-avr-13
AMEN BANK	2 000	26-déc-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	500	30-août-12
Arab Tunisian Bank (ATB)	500	23-avr-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	420	22-avr-14

Au 31 décembre 2016, les encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élèvent à 188 KDT. L'encours des cautions données au profit de l'ATB est nul. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

4. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013 et n°5 du 25 août 2015.

Un sixième avenant a été signé le 22 mars 2016 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 21 décembre 2016. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 K€ en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 441 jours/ hommes.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 337 KDT.

5. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

6. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Ce plafond a été augmenté à 160 KDT (HT), ainsi le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2016.

7. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, en Avril 2015 et en Juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (En DT):

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

- (2) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 KDT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 KDT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE